



Inspection Académique
de l'Ain

Adaptation et Intégration
Scolaires

Affaire suivie par
Laurence Bacot – IEN AIS

Téléphone : 04.74.32.13.68
Télécopie : 04.74.21.59.38
Mél : ce.0010818j.@ac-lyon.fr

Adresse :
7 avenue Jean-Marie Verne
01000 BOURG-EN-BRESSE

Bourg-en-Bresse, le 2 juin 2006

L'Inspecteur d'Académie
Directeur des Services Départementaux
de l'Éducation Nationale de l'Ain

à

Mesdames et Messieurs les enseignants
des écoles, collèges et lycées
Sous couvert des chefs d'établissements
et des inspecteurs de l'éducation nationale

Objet : Scolarisation des élèves intellectuellement précoces

La loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005 indique, dans son article 27 :

« Des aménagements appropriés sont prévus au profit des élèves intellectuellement précoces ou manifestant des aptitudes particulières, afin de leur permettre de développer pleinement leurs potentialités. La scolarité peut être accélérée en fonction du rythme d'apprentissage de l'élève. »

Le département de l'Ain a conduit, depuis plusieurs années, des conférences permettant de mieux connaître ce public spécifique. Des équipes pédagogiques ont déjà mis en place des aménagements permettant de répondre aux besoins particuliers des élèves intellectuellement précoces : raccourcissement des cycles, projet d'accompagnement de la scolarisation.

Je souhaite apporter dans le document joint quelques indications facilitant le travail de tous :

- Extraits du rapport Delaubier 2002
- Indicateurs facilitant le repérage des élèves intellectuellement précoces
- Pistes d'aménagements pédagogiques

Des éléments complémentaires sont disponibles sur le site de l'AIS.

ministère
éducation
nationale
enseignement
supérieur
recherche

J'invite les équipes déjà bien engagées dans la réflexion à faire part de leurs expériences à l'inspection de l'adaptation et l'intégration scolaires. Nous pourrions ainsi mutualiser les projets existants, et de ce fait mieux accompagner les enseignants plus démunis.

L'école se doit de répondre aux besoins des élèves dont elle a la charge, pour leur permettre de vivre une scolarité la plus épanouie possible. La réflexion de chaque équipe constitue un enjeu fort pour la réussite de ce formidable défi. Je sais pouvoir compter sur votre investissement.

Jean-Paul VIGNOUD





Inspection Académique de l'Ain

Les élèves intellectuellement précoces :

mieux les connaître pour mieux les scolariser

Repérage : quels indicateurs ? référence : rapport Delaubier Avril 2002

L'élève intellectuellement précoce manifeste la **capacité de réaliser, dans un certain nombre d'activités, des performances que ne parviennent pas à accomplir la plupart des enfants de son âge**, qui dispose, au moment de l'observation et dans les domaines considérés, d'aptitudes nettement supérieures à celles de la moyenne de sa classe d'âge. Ce concept est relatif puisqu'il dépend :

- **des domaines pris en compte** (un élève n'est pas " surdoué " de manière uniforme dans tous les champs d'activité),
- et surtout **du seuil** que l'on fixera pour définir la population " surdouée " (10% des enfants obtenant les meilleures performances ? 5% ? 2% ? 1 % ?).

Plus que d'identifier les élèves à haut quotient intellectuel, il s'agit de se montrer attentif à des profils complexes révélant la coexistence de signes de précocité ou d'aptitudes particulières et de difficultés à réaliser, à " épanouir " ces potentialités.

- seuls les élèves intellectuellement précoces qui « posent problème », parce qu'ils se trouvent soit en difficulté scolaire, soit en souffrance personnelle, nécessitent des aménagements
- il est important d'identifier au plus tôt la précocité intellectuelle, et de l'objectiver : l'élève comprend pourquoi il est différent et comment il fonctionne ; son entourage met tout en œuvre pour favoriser sa stimulation intellectuelle (si possible diagnostic avant le cycle 3)
- tous les acteurs engagés dans l'éducation peuvent contribuer à ce repérage : enseignants, enseignants spécialisés de RASED, psychologues scolaires et conseillers d'orientation psychologues, personnels de santé, ...

Comme pour toutes les difficultés scolaires, le repérage dès l'école maternelle est la première condition d'une prévention efficace. Toutefois, ce repérage ne doit pas prendre la forme d'un dépistage systématique qui conduirait à faire passer des batteries d'épreuves telles que celles de Wechsler à tous les jeunes enfants. Il s'agit de se montrer attentif à des profils complexes révélant la coexistence de signes de précocité ou d'aptitudes particulières et de difficultés à réaliser, à " épanouir " ces potentialités. Si l'enseignant repère certains des indicateurs suivants, il peut penser nécessaire d'inciter la famille à faire effectuer un bilan le plus complet possible, par le psychologue scolaire ou libéral. C'est le croisement de plusieurs indices qui doit alerter. Ces indicateurs peuvent aussi révéler des besoins d'autres natures.

QUOI	QUELS OUTILS
Troubles du langage ou troubles cognitifs repérés par les médecins PMI ou santé scolaire	Bilan de santé et développement, tests de langage 4 ans puis 6 ans
Rapidité de pensée, de traitement de l'information Curiosité, propos originaux, étonnants	Evaluation du langage oral, appropriation de connaissances
Difficultés d'entrée dans le lire-écrire, prédominance de l'oral sur l'écrit, aisance à l'oral	Évaluations nationales GS - CP, premier degré
Fortes disparités selon les disciplines (dysharmonie)	Évaluations GS - CP, premier degré, collège
Inaptitudes motrices	Motricité fine : activités d'écriture, EPS
Rapport à la loi conflictuel, agitation, insolence...	Règles de vie de la classe, de l'école Règlement intérieur
Aspects affectifs : mal-être, anxiété, immaturité, hypersensibilité, désinvestissement, instabilité ...	Observations dans la classe, dans la cour



ACADÉMIE DE LYON

Inspection Académique de l'Ain

Les élèves intellectuellement précoces :

mieux les connaître pour mieux les scolariser

Quels problèmes scolaires ?

Ces enfants sont susceptibles de rencontrer trois types de difficultés :

- des difficultés liées à l'écart entre les aptitudes fortes dans certains champs d'activité intellectuelle et leur moindre aisance, voire leurs manques, dans d'autres domaines
- une difficulté centrale : l'incapacité (ou la faible capacité) à s'adapter aux situations scolaires avec ses conséquences (isolement, ennui, rêverie, agitation, refus de l'école...)
- des difficultés personnelles sans lien direct (au moins apparent...) avec les potentialités repérées à travers le quotient intellectuel

On peut dire que l'examen de la situation de ces élèves révèle quatre besoins :

1. Un besoin de reconnaissance : porter sur eux (comme sur tous les élèves " un peu plus différents que les autres ") un regard bienveillant et compréhensif. Ceci impose, en amont, un repérage précoce et une analyse juste de leur situation, si complexe soit-elle.
2. Un besoin de prévention, de remédiation et, parfois, de soin.
3. Un besoin de motivation : qu'ils puissent trouver " en classe " des réponses aux questions qu'ils posent, des connaissances, mais aussi une aide et des stimulations.
4. Un besoin d'équilibre : les aider à compenser leur tendance à surinvestir les domaines intellectuels en les accompagnant dans leur éducation sociale, physique, affective, morale.

Quels aménagements pédagogiques ?

Comme pour toute difficulté scolaire, le repérage dès l'école maternelle est la première condition d'une prévention efficace. Toutefois, ce repérage ne doit pas prendre la forme d'un dépistage systématique. Il s'agit de se montrer attentif à des profils complexes révélant la coexistence de signes de précocité ou d'aptitudes particulières et de difficultés à réaliser, à " épanouir " ces potentialités.

Lorsqu'un élève intellectuellement précoce est en souffrance, il convient de tout mettre en œuvre pour aménager sa scolarité. La première étape consiste à évoquer la question en provoquant une réunion d'équipe éducative, à laquelle est associée la famille. L'équipe éducative propose de mettre en place un programme personnalisé de réussite éducative (PPRE - Décret du 24-8-05). Le programme personnalisé définit l'ensemble des actions qui seront conduites pour répondre aux besoins éducatifs spécifiques de l'élève... Il prend appui sur un dispositif **d'évaluation des compétences** acquises et des difficultés à différents paliers de la scolarité (GS / CP, CE2, 6^{ème})

Il peut en outre comprendre un volet pédagogique individualisé, sous la forme d'un **projet d'accompagnement de la scolarisation** (PAS), qui définit les aménagements pédagogiques, l'enrichissement du parcours scolaire. Il implique un engagement de toute l'équipe éducative, coordonnée par le directeur d'école ou le chef d'établissement.

Ce projet individualisé :

- est établi sur la base d'un diagnostic réalisé à partir des évaluations conduites au début de chaque cycle, par les membres de l'équipe enseignante ;
- est élaboré en concertation avec l'élève et sa famille ;
- prévoit des anticipations ou des enrichissements dans certains domaines, un soutien dans d'autres domaines et le cas échéant des aides spécialisées pour traiter les difficultés les plus lourdes
- fait l'objet d'une évaluation régulière et de réajustements si nécessaire

Les élèves intellectuellement précoces pour lesquels l'équipe élabore un PAS peuvent se voir apporter diverses réponses, afin de construire un parcours individualisé, fondé sur un bon repérage des difficultés et des potentialités :

Adaptation des rythmes d'apprentissage aux besoins de chaque élève

- Possibilité d'une certaine " accélération " des cursus : progresser à son rythme, à partir des compétences de fin de cycle
- Élaboration de projets et d'emplois du temps individualisés contrat par période
- Inscription dans une classe à cours multiples : souplesse dans l'organisation pédagogique
- Possibilité de suivre certaines disciplines dans une autre classe
- Augmentation de la quantité de travail dans les domaines de réussite

Offre d'itinéraires différenciés et de véritables possibilités " d'enrichissement " des contenus

- Apports supplémentaires : aller plus loin dans le programme, acquérir des connaissances "supplémentaires", traiter des problèmes plus difficiles ...
- Activités prenant en compte les motivations des élèves et leurs questionnements, et faisant appel à leur autonomie, (recherches à présenter sous forme d'exposés,...)
- Développer « toutes les intelligences » : éducation littéraire, scientifique, artistique...(itinéraires de découverte dans le second degré), classe bilangue
- Activités péri-éducatives ; « jeux intellectuels fortifiants »
- Vie citoyenne : délégué de classe

Apport, à tous les niveaux, d'une aide adaptée aux difficultés constatées:

- Soutien et compensation dans des champs où des manques et des difficultés sont apparus
- Tutorat entre élèves ou par un adulte
- Groupes de compétences, notamment à partir des résultats aux évaluations nationales

Favoriser des modes de relations régulières avec l'élève et sa famille :

- Espace de parole : désignation d'un tuteur adulte auprès duquel l'élève peut se confier (professeur principal ou autre) ; ce tuteur coordonne la mise en œuvre du PAS
- Rôles respectifs du directeur d'école ou du chef d'établissement, des enseignants, du psychologue scolaire ou du COP, des partenaires extérieurs le cas échéant
- Appui sur un dispositif d'évaluations des compétences régulières (GS-CP, CE2, 6^{ème},...)

L'implication de toute l'équipe éducative, rassemblée autour du projet d'école ou d'établissement coordonné par le directeur d'école ou le chef d'établissement, constitue un élément essentiel pour la réussite de la prise en compte des besoins éducatifs spécifiques des élèves intellectuellement précoces.

Bibliographie

- Delaubier, Jean-Pierre. 2002. *La scolarisation des élèves « intellectuellement précoces »*, <http://www.education.gouv.fr/rapport/delaubier.pdf>
- Terrassier, Jean-Charles - Gouillou, Philippe. 2001. *Guide pratique de l'enfant surdoué*, ESF
- Vrignaud, Pierre -Tazouti, Youssef - Flieller, André. 2005. *Comparaison des relations entre l'éducation parentale et les performances scolaires dans deux milieux socio-culturels contrastés (populaire et non populaire)*. Revue Française de Pédagogie